

COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITÉ SYNDICAL DU SMTC DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2014

Le mardi 23 septembre 2014 à 10h00, les membres du Comité du Syndicat Mixte des Transports en Commun Artois-Gohelle étaient réunis.

La Présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, Président, assisté par M. Jean-Pierre CORBISEZ, 1^{er} Vice-Président et M. Daniel DELCROIX, 2nd Vice-Président.

Titulaire(s) présent(s) : M. Laurent DUPORGE ; M. Michel BOUCHEZ ; M. Yvon LEJEUNE ; M. Philippe KEMEL à partir du point relatif à l'avenant de cession partielle du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare de Libercourt avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et la société AREP ; M. Jean-Pierre CORBISEZ ; M. Jean HAJA ; M. Daniel DELCROIX ; Mme Marguerite DEPRez-AUDEBERT à partir du point relatif à l'avenant de cession partielle du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare de Libercourt avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et la société AREP ; M. Philippe MILOSZYK ; Mme Janine PROOT.

Titulaire(s) excusé(s) : M. Jean-Paul DECOURCELLES ; M. François LEMAIRE ; M. Bernard OGIEZ ; M. Jean-Luc DAUCHY M. Daniel MACIEJASZ ; M. Patrick DEFRANCO ; M. Eugène BINAISSE ; Mme Mauricette D'HERMY ; M. Alain WACHEUX ; M. Bernard CAILLIAU ; Mme Annick DUHAMEL ;

Suppléant(s) présent(s) : M. Alain LHERBIER ; Mme Donata HOCHART ; Mme Naceira VINCENT ; Mme Samia GACI à partir du point relatif à l'avenant de cession partielle du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare de Libercourt avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et la société AREP ; M. Alain MASSON ; M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Gaëtan VERDOUCQ.

Suppléant(s) excusé(s) : M. Sylvain ROBERT ; M. Daniel KRUSZKA ; Mme Annie FLAMENT ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Marine TONDELIER ; Mme Sabine VAN HEGHE ; Mme Ginette CHEMIN ; M. Didier HOLT ; M. Maurice LECOMTE ; M. René MARTIN ; M. Claude LEMAÎTRE ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Marc KOPACZYK ; M. Jean-Paul SEULIN.

Pouvoirs / Représentations : M. Jean-Paul DECOURCELLES représenté par Mme Naceira VINCENT ; Monsieur François LEMAIRE pouvoir à M. Laurent DUPORGE puis représenté par Mme Samia GACI à partir du point relatif à l'avenant de cession partielle du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la gare de Libercourt avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et la société AREP ; M. Bernard OGIEZ représenté par Mme Donata HOCHART ; M. Jean-Luc DAUCHY représenté par M. Alain LHERBIER ; M. Daniel MACIEJASZ représenté par M. Nicolas COUSSEMENT ; M. Patrick DEFRANCK représenté par Monsieur Alain MASSON ; Monsieur Alain WACHEUX représenté par Monsieur Gaëtan VERDOUCK ;

Invité(s) Présent(s) : M. Sébastien CASARI, Directeur de Cabinet du Président de la CALL ; M. José GULINO, DGS de la CALL ; M. Jean-Pierre QUARGNUL Directeur de Cabinet du Président de la CAHC ; M. Vincent KRAJEWSKI, administration CAHC ; Monsieur Gaston DROLEZ, DGS d'Artois Comm.

Secrétaire : Mme Jeanine PROOT

Administration : H. MARBACH, G. DEPRET, H. LION, L. MAUDRICH, P. BARBELETTE, V. BABIC

Le Comité Syndical,

1°) **Approuve** les comptes-rendus des comités syndicaux des 17 juin et 10 juillet 2014 ;

2°) **A pris connaissance** du relevé des décisions du Président (n°01/2014/DP à 10/2014/DP) et des délibérations du Bureau Syndical (n°01/2014/BS et n°02/2014/BS) ;

3°) **Approuve** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec RFF pour une expertise sur les études de faisabilité relatives aux modifications d'infrastructures ferroviaires dans le cadre du projet de BHNS, **autorise** Monsieur le Président à la signer ainsi que tout acte relatif à son exécution, et **précise** que le montant de la rémunération de RFF est fixé de manière prévisionnelle à 139 000 € HT (toute réunion supplémentaire non prévue sera facturée au montant unitaire de 2 262 € HT) ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (15 Voix) - n°103/2014

4°) **Approuve** l'avenant de cession partielle du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du pôle-gare de Libercourt avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX et la Société AREP, **autorise** le Président à signer l'avenant et à prendre toute mesure relative à son exécution (l'exécution des dispositions de la présente délibération se fera sous réserve de l'acceptation de la faisabilité de cette opération par les services de l'Etat) ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - n°104/2014

5°) **Approuve** la convention de groupement de commandes avec la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échange de Libercourt, **autorise** le Président à signer cette convention et à prendre toute mesure relative à son exécution, **précise** que la SEM TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX est désignée coordonnateur du groupement de commandes et que chaque membre du groupement assurera la notification et le suivi d'exécution des marchés pour la partie le concernant (l'exécution des dispositions de la présente délibération se fera sous réserve de l'acceptation de la faisabilité de cette opération par les services de l'Etat) ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - n°105/2014

6°) **Approuve** le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - n°106/2014

7°) **Sollicite** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le mode de gestion du service public de transport de voyageurs du réseau urbain, et sur le projet de délégation de service public envisagé, et **précise** qu'il appartiendra au Président de convoquer les membres de la Commission et de fixer la date de la réunion ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - n°107/2014

8°) **Approuve** l'avenant n°29 à la convention d'exploitation déléguée du service public de transport urbain de voyageurs du SMT Artois-Gohelle - Suppression du service P+L et la modification de l'avenant 24 de la Maison du vélo, **autorise** le Président du SMTC Artois-Gohelle à le signer et à prendre toutes mesures utiles pour son exécution, et **précise** que cet avenant n°29 entraîne une diminution de la contribution forfaitaire totale (2010-2016) de 117.413 € HT (valeur avril 2010) ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - n°108/2014

9°) Approuve l'avenant n°3 au protocole d'accord relatif à la prise de compétence par les autorités urbaines de l'organisation administrative, technique et financière des transports pour la modification des indices INSEE « M » et « EBI », et **autorise** le Président du SMTC Artois-Gohelle à le signer et à prendre toute mesure relative à son exécution ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - **n°109/2014**

10°) Approuve le protocole transactionnel avec la Société NAVOCAP concernant Marché n°20061203 « Fourniture d'un système de radiocommunication embarqué pour le réseau de transport public TADAO », **autorise** Monsieur le Président à le signer ainsi que tout acte relatif à son exécution, et **précise** que le protocole fixe les conditions de restitution de la retenue de garantie prévue par le marché et s'élevant au montant de 109 588,68 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - **n°110/2014**

11°) Décide d'exonérer totalement la société DURISOTTI de l'ensemble des pénalités dues au titre du marché n°12SM21 relatif à l'acquisition d'un minibus boutique, soit la somme de 20 557, 79 €, et **autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette exonération ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - **n°111/2014**

12°) Emet un avis favorable à la modification des statuts du SMIRT, selon la rédaction approuvée par la par la délibération n°14/2014 du Comité Syndical du SMIRT ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (17 Voix) - **n°112/2014**